



Le 11 janvier 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les principales fédérations représentatives du commerce regrettent et font appel de la décision de la ministre du travail Elisabeth Borne de ne pas rendre « automatique » les autorisations d'ouverture dominicale des commerces en janvier et pendant la période des soldes.

Les fédérations de commerçants ne comprennent pas que la Ministre du Travail ne s'engage pas aux côtés des commerçants, dans le contexte sanitaire et économique actuel.

Elles déplorent le choix de la Ministre du Travail, de ne pas rendre « automatique » les autorisations d'ouverture dominicale des commerces en janvier et pendant la période des soldes. Une telle décision contraint les organisations professionnelles et les commerçants qui le souhaitent, à effectuer des démarches lourdes et tardives auprès des préfetures pour demander une dérogation au repos dominical des salariés.

Alors que les périodes de confinement n'ont pas permis de retrouver un chiffre d'affaires pérenne en 2020, que les stocks restent très importants et que les commerçants doivent consacrer tous leurs efforts à générer de l'activité, cette décision est une nouvelle contrainte administrative inacceptable.

Il est en effet plus simple d'avoir une autorisation départementale générale pour laisser libre chaque commerçant d'user de cette possibilité d'ouvrir ou non son magasin le dimanche, comme cela avait été accordé par le gouvernement pour le mois de décembre dernier.

Plus que jamais les commerçants ont besoin de travailler durant le mois de janvier tout en continuant à respecter les protocoles sanitaires. Les ouvertures dominicales pendant les soldes permettraient de maintenir le niveau des chiffres d'affaires, alors même que le couvre-feu à 18H00 va être étendu dans de nombreux départements.

C'est pourquoi les fédérations de commerçants demandent à la Ministre du Travail d'instruire les préfets afin d'accorder automatiquement et collectivement aux commerçants des dérogations au repos dominical.

Le gouvernement ayant décidé de repousser la date de démarrage des soldes du 6 au 20 janvier 2021, il lui incombe désormais de faire en sorte que les commerçants puissent ouvrir les dimanches des soldes en plus des dérogations qui avaient été accordées par les maires pour les dimanches 10 et 17 janvier et qui ne sont finalement plus complètement adaptées. La mesure permettrait également d'étaler sur 7 jours au lieu de 6 la fréquentation inhérente aux soldes, ce qui présente un bénéfice sanitaire évident.

Cette période réclame de l'agilité pour sauver un maximum d'emplois et d'activités, non de la lourdeur administrative. Il en va de la survie de nombreux commerces dont la contribution économique et sociale est indispensable à notre pays.

Les fédérations attendent plus de soutien et de facilitation de la part du gouvernement que ne reflète la décision -assez incompréhensible- de la Ministre du Travail, et fait donc appel de cette décision.